

Zeitschrift: Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales
Herausgeber: Société d'Etudes Economiques et Sociales
Band: 21 (1963)
Heft: [2]: La Suisse et la Communauté atlantique

Artikel: La France et la collaboration atlantique
Autor: Duroselle, Jean-Babtiste
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-135640>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La France et la collaboration atlantique

Jean-Baptiste DUROSELLE

professeur à l'Institut d'études politiques de l'Université de Paris

Depuis que Robert Schuman a signé le Pacte atlantique, le 4 avril 1949, depuis que l'Assemblée nationale a ratifié le Traité, le 27 juillet de la même année, la France fait partie de cette vaste entité que l'on appelle en général le « Camp occidental ». La tentative de « neutralisme » des années 1944-1946 n'avait abouti qu'à des mécomptes. L'alliance franco-soviétique de décembre 1944 n'avait pas empêché Staline de prendre systématiquement des positions anti-françaises, par exemple à la Conférence de Yalta. Sur le plan interne, la participation des communistes aux gouvernements dits « tripartites » prit fin par la révocation de leurs ministres en mai 1947. Les grandes grèves généralisées et semi-insurrectionnelles de novembre 1947 achevèrent de marquer la rupture. En signant les accords de Londres sur l'Allemagne, le 1^{er} juin 1948, Georges Bidault acceptait le principe de la réunification qu'il avait jusqu'alors combattu. La crainte d'une invasion soviétique, avivée par le blocus de Berlin, explique parfaitement que les pays européens signataires du Pacte de Bruxelles en 1948 aient fait appel à l'appui américain.

La participation de la France au Camp occidental n'a jamais été remise en question, quoi qu'on puisse penser. L'opposition communiste n'a cessé de décliner en fonction du déclin de l'influence réelle du parti dans le pays. Pour 1 million de membres en 1947, il en a aujourd'hui probablement moins de 350.000 (425.000 cartes ont été « prises », mais un pourcentage important n'est pas renvoyé); la presse communiste n'est plus lue. L'électorat communiste reste à peu près stable après une perte de 1.500.000 voix en 1958, perte qui, malgré un gain en pourcentage, n'a pas été réparée en novembre 1962 (là, le gain en valeur absolue n'a été que de 130.000 voix environ). Bien plus, une fraction importante de l'électorat communiste n'approuve pas la politique extérieure de l'URSS. Par exemple, dans un sondage de février 1955, 14 % des électeurs communistes consultés estiment que l'URSS constitue un danger pour la France ¹.

Le neutralisme des « intellectuels de gauche » exerce une influence insignifiante, et lorsqu'à diverses élections il y a eu des candidats « neutralistes », ils ont toujours échoué.

Enfin l'idée que le général de Gaulle est hostile au Pacte atlantique en soi fait partie d'une certaine mythologie obsessionnelle de la presse américaine, mais ne correspond pas à la plus évidente réalité. Qu'il veuille en modifier la structure, qu'il ne le considère

¹ *Sondages*, 1958, nos 1 et 2, p. 53.

pas comme éternel, soit ! Mais il faut bien de la subtilité pour interpréter comme une opposition au Pacte une formule telle que celle-ci : « L'alliance atlantique, indispensable tant que se dressent les ambitions et les menaces des Soviets »¹.

Pourtant, dans le Camp occidental, la France n'a pas bonne réputation. Elle passe pour un allié peu sûr, indiscipliné, individualiste, irritant. McGeorge Bundy, dans un article de *Foreign Affairs*², compare le bon fonctionnement des lignes Washington-Londres, Washington-Bonn, au fonctionnement troublé (« disturbed ») de la ligne Washington-Paris. C'est donc qu'existe, dans le domaine de la collaboration atlantique, un problème spécifiquement français. Nous voudrions étudier ici quelles sont les données de ce problème sur le plan stratégique — la France et le Pacte atlantique — et sur le plan politique — la France et la Communauté atlantique.

I. L'aspect stratégique : le Pacte atlantique

Contrairement à l'opinion généralement admise, les principes fondamentaux des politiques de défense française et britannique sont extrêmement proches. Avec un retard d'une douzaine d'années, la France a entrepris de se constituer une « force de frappe » de dimensions comparables à celles de la force britannique correspondante. Le « Livre blanc » britannique de 1957, en annonçant le primat de la force nucléaire et la réduction des effectifs conventionnels, trouve son écho dans les projets français immédiatement consécutifs aux accords d'Evian, qui tendent à réduire progressivement les forces françaises classiques de 1 million à 600.000 hommes environ. Dans l'un et l'autre pays, la tradition de la puissance pèse de telle sorte qu'elle laisse subsister des « résidus » sous forme de bases en territoire étranger — anciennes colonies devenues indépendantes — et de forces d'intervention qui rappellent la « politique des canonnières ». Dans les deux pays, la pression de l'opinion publique aboutit soit à la suppression, soit à la réduction du service militaire obligatoire. Puisqu'il est admis que les nations doivent vouer une part de leur budget à leur sécurité, autant consacrer ces sommes à des armées de métier ou à des armements mystérieux et redoutables dont l'opinion saisit mal la nature, mais dont elle sait qu'ils n'impliquent pas de larges effectifs.

Parallèlement à cette tendance, les deux pays entendent préserver ou créer des forces de frappe *indépendantes*. En ce sens, M. Macmillan soutient une politique tout à fait analogue à celle du général de Gaulle. La forme n'est pas la même. Le « style » — c'est-à-dire les phrases utilisées pour défendre la thèse — peut donner l'illusion d'une contradiction. Face à l'évidente volonté américaine de décourager les forces de frappe nationales, Macmillan et de Gaulle opposent une résistance qui est élastique chez le premier, brutale chez le second, mais qui n'en est pas moins ferme. Avoir, dans des circonstances à vrai dire fort improbables, l'ultime décision relative à l'utilisation d'une

¹ Allocution du 19 avril 1963.

² Septembre 1962.

force dite de dissuasion autonome, est certainement un dogme dans les milieux dirigeants des deux pays.

Bien plus, ce parallélisme revêt l'aspect d'une sorte de compétition. Avoir le même « rang » que l'Angleterre est sans aucun doute l'une des grandes ambitions gaullistes. Et ce qui retient beaucoup l'Angleterre sur la voie du renoncement atomique, c'est l'idée que la France se substituerait alors à la Grande-Bretagne, comme puissance atomique secondaire. *La Nation*, journal gaulliste, évoquant cette perspective non sans une secrète volupté, a impressionné de nombreux Anglais. Et ceux qui, en Angleterre, voudraient, pour des raisons rationnelles, économiques ou morales, renoncer à une force de frappe indépendante proposent que cette renonciation ne soit faite qu'en contrepartie d'un arrêt des programmes français.

C'est que dans les deux pays — et ils sont seuls dans ce cas — une très large majorité de l'opinion admet, plus ou moins consciemment, qu'une « politique mondiale » doit être poursuivie. Anciennes grandes puissances au sens plein du terme, la France et l'Angleterre savent bien qu'elles sont surclassées sans espoir par les deux *vraies* grandes puissances. Mais l'une et l'autre, à défaut d'être des « puissances mondiales », agissent comme si elles étaient des « puissances à vocation mondiale ». En cela, elles ont une position bien différente de celles de l'Allemagne occidentale, de l'Italie et du Japon. Ces trois pays cherchent certes à être des puissances *économiques* mondiales, non des puissances *politiques*. L'Allemagne, l'Italie, le Japon ne cherchent pas à conserver des bases. Elles placent leur sécurité, sans ambages, sous la protection des Etats-Unis. L'idée d'un « leadership » de la France en Europe leur est donc particulièrement rebutante, d'une part parce qu'elles contestent à la France un « rang » supérieur au leur, d'autre part parce qu'elles réservent aux Etats-Unis seuls la qualité de leader. Ce qui est reproché au gaullisme serait pareillement reproché à l'Angleterre le cas échéant. L'affaire de Suez l'a bien montré. Et l'entrée de l'Angleterre dans le Marché commun est vivement souhaitée tant en Italie qu'en Allemagne, non seulement parce qu'elle présenterait des avantages économiques, mais aussi parce qu'elle équilibrerait efficacement le prétendu « leadership » français.

En somme, face à la bipolarisation du pouvoir, la France et le Royaume-Uni cherchent à conserver quelque chose de l'ordre ancien. La résignation au déclin politique n'y est pas totale, et les méthodes adoptées ne sont guère différentes pour y parvenir, sinon en apparence.

Quelles sont, autant que nous les connaissons, les données de la conception stratégique du Gouvernement français, c'est-à-dire fondamentalement du général de Gaulle ?

La décision d'entreprendre les travaux nécessaires à constituer une « force de frappe » date de la IV^e République, approximativement du printemps 1955. C'est alors qu'a été décidée la construction de la pile G-2 de Marcoule dont le seul but était la production de plutonium. Celui-ci ne pouvant guère avoir d'autre usage que militaire, il faut bien en déduire que les intentions du gouvernement étaient alors précises. Le pouvoir gaulliste, à ses débuts, ne fit que confirmer l'ordre déjà donné de fabriquer une bombe expérimentale. La première expérience, on le sait, eut lieu à Reggane le 13 février 1960. De cette explosion expérimentale ont procédé d'autres explosions ayant pour but

de fabriquer des bombes opérationnelles. Contrairement aux allégations de l'hebdomadaire américain *Newsweek*, le programme atomique français ne s'est pas heurté à des difficultés insurmontables. La France produit « en série » des bombes A au plutonium adaptées aux avions qui devraient les transporter. Les travaux relatifs à la production de la bombe H sont en cours et une explosion de bombe à fission avec effets de fusion a eu lieu ou va avoir lieu. Au surplus, la France disposera, au prix d'un gros effort financier, de l'usine de séparation d'isotopes de Pierrelatte, qui, en 1965 ou 1966, atteindra son « quatrième étage » et produira de l'uranium-235.

Quant aux moyens de transport des bombes, on sait que la « première génération » doit être constituée par cinquante avions « Mirage IV » construits par les usines Marcel Dassault. Plusieurs prototypes sont actuellement expérimentés. L'un d'entre eux a subi un accident. La fabrication en série est en cours. La « force de frappe » française existera en septembre 1963 lorsque les premiers appareils seront mis en service. L'achèvement de la série de cinquante est prévu pour 1965. Par ailleurs, des expériences de fusées sont poursuivies au Sahara et l'on compte que vers 1968-1970 une « deuxième génération » succédera à celle des avions transporteurs. L'ordre de mettre en chantier le premier sous-marin atomique français a été donné au début de 1963. Le moteur atomique expérimental est construit à Cadarache. Toutes les difficultés n'ont pas été surmontées, mais il n'y a pas de raison qu'elles ne le soient pas. Vers 1970-1972 on estime à trois ou quatre le nombre de sous-marins atomiques dont pourrait disposer la France. On ne néglige pas non plus ce qui sera la « troisième génération », à savoir les avions à fusées air-sol dont le « Skybolt » paraît avoir été un essai prématuré.

Aux allégations de *Newsweek*, dont la source paraît avoir été une interprétation infidèle et tendancieuse de propos du général Gallois — qui a protesté avec énergie — il est plus raisonnable de substituer le jugement de critiques militaires américains qui, comme Hanson Baldwin, estiment au contraire que la « force de frappe » française est un projet des plus sérieux. Tel est aussi l'avis de Raymond Aron ¹.

Mais cela n'est que l'aspect technique du problème. L'aspect stratégique est beaucoup plus important. La petite « force de frappe » française, même si elle est d'excellente qualité, peut-elle jouer son rôle, qui est d'exercer une dissuasion ?

Sa justification, sur le plan purement national, est évidemment très discutée. Son principal théoricien est le général Pierre Gallois. Celui-ci part de deux postulats simples et sérieux, qui paraissent avoir été partiellement adoptés par le général de Gaulle. 1. Il peut exister, à côté des forces énormes des deux grands, de petites forces de dissuasion, car, le risque étant proportionnel à l'enjeu, la certitude qu'un pays petit ou moyen peut lui infliger la perte de plusieurs millions de vies humaines dissuadera un grand d'ententer la conquête. Dominer la France ne présente pas pour les Soviétiques assez d'avantages pour que cela mérite un tel sacrifice. 2. A l'époque où le territoire des Etats-Unis est devenu vulnérable à une attaque atomique soviétique, la dissuasion ne peut plus être convaincante que si elle est nationale. Quelle que soit la solidité d'une coalition, son leader ne risquera pas la destruction totale pour sauver un partenaire. Celui-ci doit se

¹ *Figaro*, 24 avril 1963.

sauver lui-même et donc posséder son propre « deterrent ». C'est la « fin des alliances », selon Gallois, et même « la fin de la stratégie ». Seule une très grande puissance peut avoir à la fois une force de dissuasion et des forces utilisables stratégiquement, pour une guerre conventionnelle. Aux petites et aux moyennes, la seule possibilité qui est laissée est la dissuasion. Le général Gallois poussant sa pensée avec rigueur dans cette direction souhaite que la France sacrifie à peu près totalement l'armée conventionnelle dont l'utilité lui paraît à peu près nulle, et qui est coûteuse parce qu'impliquant des dépenses énormes de personnel, et qu'elle se hâte de constituer une force de dissuasion, plus économique et seule efficace.

A cette thèse, beaucoup de critiques sont opposées. Le centre du problème est de savoir si, en cas de menace contre l'indépendance de la France, les Soviétiques, ennemis potentiels, estimeraient plus plausible le petit deterrent français ou le gigantesque deterrent américain. A supposer que la force de frappe française soit effectivement capable de détruire « des millions » de vies soviétiques — supposition qu'il ne faut pas écarter à la légère — quelles seraient les conditions de son emploi ?

On peut imaginer d'abord une attaque conventionnelle soviétique. La France étant rigoureusement incapable d'y résister conventionnellement, brandirait alors la menace de la force de frappe. Alors, deux cas peuvent se produire : ou bien les Soviétiques frappent le « premier coup », ce qui, étant donné les dimensions de la France, implique une attaque nucléaire qui serait simultanément « contre-forces » et « contre-cités ». Même s'il subsiste une possibilité de riposte, de toute façon la France serait rayée de la carte du monde. Ou bien les Soviétiques continuent malgré la menace leur attaque conventionnelle. Alors le dirigeant français responsable aura-t-il le cœur de frapper le « premier coup », sachant qu'une demi-heure après, il n'y aura plus de France ? On peut répliquer avec le général Gallois que les dirigeants soviétiques, n'en étant pas certains, ne risqueront pas de lancer l'attaque conventionnelle, et donc que la dissuasion est bel et bien efficace. Mais en sommes-nous tout à fait certains ?

A beaucoup d'auteurs, tels Raymond Aron, il paraît clair que le général Gallois minimise la réelle volonté des Etats-Unis de défendre l'Europe. Gallois va jusqu'à prétendre que les Américains savent qu'ils ne peuvent plus défendre l'Europe, tout en prétendant le contraire. Pour Aron, les Américains veulent la défendre, même si au dernier moment ils reculent devant le sacrifice de leur propre population. Il suffit que le doute subsiste pour que la dissuasion soit efficace. Et, après tout, il y a autant de plausibilité dans la perspective d'une décision américaine de défendre un allié, au risque d'avoir 100 millions de tués, que dans celle d'une décision française de déclencher un processus qui, à coup sûr, aboutirait à l'anéantissement de la France. A quoi l'on peut ajouter que la démonstration est faite d'une certaine plausibilité de la protection américaine *actuelle* par le fait que la France fabrique une force de frappe qui n'existe pas encore à l'abri du deterrent américain. Sans cette protection, n'importe quel ultimatum soviétique aboutirait au blocage immédiat de l'effort français.

Le général de Gaulle ne va certainement pas aussi loin que le général Gallois. « Il est vrai que nos alliés américains disposent... d'une puissance colossale, susceptible de jeter au chaos tout ou partie de l'Empire soviétique, qu'ils sont résolus, nous le savons,

à combattre, éventuellement, pour empêcher que l'Europe ne tombe, morte ou vive, dans l'autre camp »¹. Cela n'est pas une formule de politesse et va à l'encontre du deuxième postulat de Gallois. Mais cela n'implique pas non plus une confiance sans borne dans le deterrent américain, comme le prouvent et l'usage du mot « éventuellement » et la suite du texte : « Personne, nulle part, ne peut savoir d'avance si, dans le cas d'un conflit, les bombes atomiques seraient, ou non, initialement employées par les deux principaux champions, si, dans l'affirmative, ils les emploieraient seulement en Europe centrale et occidentale sans se frapper l'un l'autre directement et aussitôt, ou si, au contraire, ils seraient amenés tout de suite à se lancer réciproquement la mort dans leurs œuvres vives. De toute façon, et compte tenu de cette immense et inévitable incertitude, il faut que la France ait elle-même de quoi atteindre directement tout Etat qui serait son agresseur, de quoi, par conséquent, le dissuader de l'être et de quoi, suivant les circonstances, concourir à la défense de ses alliés, y compris — qui sait ? — l'Amérique. »

Ce texte est d'une importance capitale, car il montre que dans la pensée gaulliste, ce n'est pas la certitude que le deterrent américain ne jouerait pas, mais l'incertitude quant à son emploi, qui justifie l'effort français propre.

De là résulte l'opposition profonde entre les thèses américaines et les thèses françaises — et britanniques — quant à l'existence de forces de frappe nationales de petites dimensions.

Ce n'est pas le lieu ici d'exposer la doctrine McNamara. Rappelons que celle-ci est fondée sur l'« emploi gradué » des forces conventionnelles et même nucléaires, de façon à limiter si possible l'emploi des bombes en proportionnant la riposte à l'attaque. Cela a deux conséquences : d'une part l'OTAN doit fortement augmenter ses moyens conventionnels pour équilibrer sur ce terrain l'URSS et ses alliés ; d'autre part la direction quant à l'emploi gradué des forces doit être centralisée, et par conséquent appartenir aux Etats-Unis seuls dont le potentiel nucléaire constitue 97 % de celui de l'OTAN. « Une seule gachette, un seul doigt sur la gachette. »

On peut — suivant en cela le général Beaufre — résumer ainsi les objections américaines à la force de frappe française. Cette force est :

1. *inacceptable*, car elle constitue une gachette supplémentaire pouvant jouer le rôle de détonateur pour les grandes forces américaines (ce qui suppose implicitement que les Américains, plus raisonnables que leurs alliés, ont seuls la capacité de juger et de leurs propres intérêts, et de ceux de leurs alliés) ;

2. *politiquement fausse*, car elle fait pression sur la stratégie américaine, parce qu'elle crée dans l'alliance, parmi les alliés autres que les Etats-Unis, une discrimination et que de ce fait d'autres pays — l'Allemagne occidentale en particulier — voudront avoir leurs forces de frappe. Enfin, de telles forces risquent de favoriser le neutralisme et d'avoir une certaine allure anti-anglo-saxonne ;

¹ 19 avril 1963.

3. *militairement inutile*, car la force américaine suffit pour agir dans tous les cas, pour tous les objectifs, en « seconde frappe », alors que les moyens nucléaires français sont insuffisants pour la « seconde frappe ». De plus, la force de frappe étant hors de prix, les Français ne peuvent la créer sans sacrifier les moyens conventionnels jugés par les Américains beaucoup plus utiles.

Justifiée par les 97 % — que Dean Acheson a brandis successivement contre l'Angleterre et contre la France — la position américaine présente aux yeux des Européens des inconvénients sérieux. Elle est « néo-isolationniste », au sens où l'entend Hans Morgenthau, c'est-à-dire qu'une fois de plus les Etats-Unis prétendent intervenir dans les affaires mondiales, mais seulement « in their own terms », selon leurs propres vues et décisions. On remarquera d'ailleurs que les projets bâclés à Nassau, force multinationale entre puissances déjà atomiques et force multilatérale pour les autres, dérivent clairement — et même naïvement — de la préoccupation des Américains de maintenir rigoureusement ou de rétablir l'unité de la décision à leur profit. Elle relègue les Européens au rôle de « piétaille » face aux chevaliers américains seuls à posséder les armes nobles. Par-dessus tout, elle est plus conforme aux intérêts américains — essayer de faire en sorte qu'une guerre, même nucléaire, reste limitée et épargne le plus possible les vies américaines — qu'aux intérêts européens dont le territoire serait en tout cas dévasté, même si, l'escalade ne jouant pas, la guerre restait purement conventionnelle.

Le dilemme est grave et tragique. Psychologiquement, il aboutit à ce que les deux « camps », à l'intérieur de l'alliance, s'accusent mutuellement de mauvaise foi. Même M. Macmillan est obligé de dire aux Américains qu'il est le champion de forces aussi intégrées que possible, et à la Chambre des Communes que, bien entendu, la Grande-Bretagne entend maintenir sa force de frappe indépendante. Le général de Gaulle, qui ne se complait pas à ces attitudes ambiguës, dit tout franchement qu'il n'approuve pas les plans américains. A l'époque d'Eisenhower, en septembre 1958, il a demandé la création d'un « directoire à trois » dans l'alliance. Ce directoire lui fut refusé, les Américains ayant pour souci de garder leur « leadership ». Au moment des accords de Nassau, on a cru que les Américains « cédaient » et offraient à la France le « directoire à trois ». En réalité, la force multinationale apparaît bien plutôt comme un moyen détourné employé par les Etats-Unis pour établir leur monopole de décision en absorbant les forces de frappe britannique et française. Cela est certainement conforme à leurs intérêts. Cela est peut-être logique. Mais on aura beaucoup de peine à persuader les Français — et d'ailleurs aussi les Anglais — que les Etats-Unis seuls sont logiquement habilités à avoir le pouvoir de décision.

Aussi beaucoup d'experts et d'hommes politiques américains s'interrogent-ils et, souvent, concluent en faveur des thèses du général de Gaulle, âprement combattues par Kennedy et son « brain trust ». « Que nous trouvions ou non sa politique conforme à notre goût ou à notre intérêt, écrit Hans Morgenthau, nous devons à de Gaulle d'avoir posé les grands problèmes du jour avec une clarté simple et exacte »¹. Quant au gouver-

¹ *Commentary*, mars 1963, p. 190.

neur Nelson Rockefeller, critiquant âprement la politique démocrate, il vient de déclarer : « Bien que l'administration ait beaucoup parlé d'association, elle traite nos amis de l'Alliance atlantique comme des alliés en position de dépendance plutôt que comme des partenaires indépendants. » Il parle de la « prétendue force nucléaire multilatérale » et conclut qu'il faut « aider activement les Britanniques et les Français afin d'assurer dès que possible la création de forces atomiques qui pourraient servir de noyau à une force atomique véritablement européenne. » A cet effet, il préconise l'amendement de la loi Mac Mahon ¹.

II. L'aspect politique : la Communauté atlantique

Les Américains se sont mis à parler de « Communauté atlantique » vers 1959 lorsque l'essor économique de l'Europe des Six est devenu une réalité incontestable. Au surplus, la défaite diplomatique des Britanniques à la fin de 1958, lorsque leur projet de « Zone de libre-échange » a échoué, a paru pour un temps aux Américains signifier la « division de l'Europe en deux blocs ». C'est aux Etats-Unis, bien plus qu'ailleurs, qu'on établissait une symétrie entre les Six et les Sept, sans se rendre compte qu'on ne saurait placer sur le même plan un processus d'intégration économique et un accord douanier multilatéral. La Communauté atlantique est apparue comme une sorte de remède souverain propre à fondre les deux blocs, tout en maintenant leurs liens avec les Etats-Unis.

Pieuse pensée, la « Communauté atlantique » est devenue dès le 4 juillet 1962 un « Grand Dessein », et le grand succès remporté par le président Kennedy dans l'affaire de Cuba l'a amené à en hâter la réalisation. C'est alors que le général de Gaulle, dans sa conférence de presse du 14 janvier 1963 a, sans ménagement, démolit le « Grand Dessein ».

La pensée du président Kennedy sur la « Communauté atlantique » est suffisamment obscure pour avoir suscité, peut-être à tort, la méfiance du président français. Dans son « message sur l'état de l'Union » du 12 janvier 1962, il parle de la « Communauté atlantique » comme d'une réalité existante et déclare qu'« elle n'est plus préoccupée seulement de buts purement militaires », mais qu'« Américains et Européens sont de plus en plus « partenaires pour l'aide, le commerce, la défense, la diplomatie et les affaires monétaires ». Il y a donc apparition de « nouveaux liens à travers l'Atlantique ». « Ainsi, nous, dans le monde libre, nous avançons à grands pas vers l'unité et la coopération. »

Or, il est surabondamment évident que l'unité et la coopération ne sont pas du tout le même phénomène. Peut-il y avoir unité si tous les partenaires sont indépendants ? Oui, mais seulement si l'un d'entre eux décide au nom de tous — et ce ne pourraient être que les Etats-Unis. Ou alors si tous renoncent à une part de leur souveraineté nationale en faveur d'un pouvoir commun, tous, y compris les Etats-Unis. Comme les Européens ne veulent pas de la première hypothèse et que les Américains ne veulent pas de la seconde, seule la coopération existe, et non l'unité. Or, la coopération admet

¹ *Le Monde*, 27 avril 1963.

par essence des divergences. Il est souhaitable d'opposer à un bloc monolithique, surtout lorsque des fissures y apparaissent, une belle entente, et, psychologiquement, le général de Gaulle s'est fait bien des ennemis en montrant que l'entente n'était pas parfaite. Mais l'une des caractéristiques du « monde libre » est précisément que les divers pays ont le droit de ne pas trouver bonne la politique des Etats-Unis. Répondant indirectement au général de Gaulle le 24 janvier, Kennedy déclare : « Ce qui sert à nous unir est bon et tout ce qui tend à nous diviser est mauvais. » Le problème subsiste de savoir si, pour être unis, il faut obligatoirement suivre la voie tracée par les Américains.

Quelle est à ce sujet la position du général de Gaulle ? Dans quelle mesure traduit-il les tendances de l'opinion française ?

Il est d'abord évident qu'il rejette la Communauté atlantique telle qu'il croit que les Etats-Unis la conçoivent : « Une communauté atlantique colossale sous dépendance et direction américaines et qui aurait tôt fait d'absorber la Communauté de l'Europe »¹.

Il faut donc se faire une idée de la façon dont il envisage la Communauté de l'Europe. En apparence, il y a une contradiction — mainte fois soulignée et récemment encore par Alfred Grosser² — entre la volonté qu'il manifeste dans les faits d'aboutir à une intégration économique totale et sa conception d'une « Europe des Etats ». Il a même condamné l'idée d'« intégration » sur le plan politique, provoquant ainsi la démission des ministres MRP. Mais la contradiction est peut-être plus apparente que réelle si l'on compare, comme il faut le faire, sa conception du présent, des « réalités », et de l'évolution future telle qu'elle résulte de la « force des choses ».

Le présent, c'est l'évidente prédominance des Etats Nations sur l'internationalisme. Malgré les « sirènes qui nous chantent les douceurs du renoncement... il n'y a aucune chance pour que, cédant à la facilité, nous laissions s'effacer la France. C'est pourquoi, ajoute-t-il, si l'union de l'Europe occidentale... est un but capital de notre action au dehors, nous n'avons pas voulu nous y dissoudre. Tout système qui consisterait à transmettre notre souveraineté à des aréopages internationaux, serait incompatible avec les droits et les devoirs de la République française. » Ce serait une « abdication », qui « aboutirait inévitablement à une sujétion extérieure ».

Mais l'avenir ? « Il faut, a-t-il dit à Givet le 23 avril, contribuer de la manière la plus directe à ce que l'union de l'Europe se fasse. Cela est déjà vrai du point de vue économique. Du point de vue politique, il faudra qu'il en soit de même. Il faudra que cela se fasse sagement, raisonnablement, en tenant compte des réalités et aussi des sentiments. »

C'est aussi dans la perspective d'un futur lointain que de Gaulle parle de l'Europe « de l'Atlantique à l'Oural », formule qui a fait couler inutilement beaucoup d'encre. Les commentateurs qui ont évoqué la possibilité d'un « renversement des alliances » paraissent avoir suivi l'élan de leur fureur plutôt que les textes. Peu d'hommes politiques occidentaux utilisent des formules plus dures à l'égard de la « tyrannie » soviétique, du bloc qui « a des ambitions de domination à tous égards », des dirigeants qui « ne veulent pas de la liberté, de l'égalité et de la fraternité ». Aucun n'a une attitude plus

¹ Conférence de presse du 14 janvier 1963.

² « General de Gaulle and the Foreign Policy of the Fifth Republic », *International Affairs*, avril 1963, p. 198-213.

ferme à l'égard de Berlin-Ouest. Aucun n'a plus vigoureusement applaudi au succès de Kennedy à Cuba. Mais, si l'attitude doit être ferme, c'est « jusqu'à ce que, je crois, son évolution intérieure, son mouvement humain inévitable finissent par le conduire à une détente d'abord, puis ensuite, qui sait, à une entente avec les hommes libres que nous sommes »¹. Cela se fera sans doute lorsque le danger chinois rangera « la Russie, nation blanche de l'Europe » avec les autres blancs, « en face de la multitude jaune qu'est la Chine, innombrable et misérable, indestructible et ambitieuse... regardant autour d'elle les étendues sur lesquelles il lui faudra se répandre un jour »². Sans doute le problème est-il par trop présenté comme un conflit entre « blancs » et « jaunes ». Mais l'évolution future ne préjuge en rien du présent, et le présent, c'est que l'URSS est « l'ennemi potentiel ».

C'est dans cette perspective qu'il faut situer l'attitude du général de Gaulle.

1. Favorable à l'intégration économique de l'Europe, il a rejeté la candidature de la Grande-Bretagne au Marché commun pour des raisons économiques d'abord. En ce sens, il a suivi les tendances des Européens les plus intégrationnistes. André Philip, qui est son adversaire politique, écrit dans *Le Monde* du 17 avril 1963 : « Réclamant pour certains produits des droits nuls et remettant ainsi en course le tarif de la Communauté, prétendant réserver au Commonwealth des débouchés comparables à ceux des Européens, exigeant des étapes et des délais qui auraient remis en question une politique agricole commune à peine ébauchée, nos amis anglais ont montré qu'ils s'intéressaient moins à une participation au noyau d'une Europe fédérale qu'à l'élargissement de celle-ci dans une zone plus vaste de libre-échange. »

2. Hostile à une « Communauté atlantique » qui maintiendrait le leadership américain, il a également rejeté l'admission britannique pour des raisons politiques. Pour lui, la Grande-Bretagne a trop fidèlement accepté à Nassau les directives américaines. Retenue par le Commonwealth, elle l'est aussi par les Etats-Unis. Elle serait, dans la Communauté européenne, le « Cheval de Troie » des Etats-Unis. Le général paraît avoir minimisé le fait que les Britanniques eux aussi n'ont qu'une sympathie modérée à l'égard d'un leadership américain, et que de larges secteurs de l'opinion envisageaient l'entrée dans le Marché commun précisément comme un moyen de s'assurer plus d'indépendance vis-à-vis du grand allié.

3. A ces raisons politiques avouables s'en sont peut-être ajoutées de moins avouables. Autant il est absurde, nous l'avons dit, de penser en termes de renversement des alliances, ou même de « neutralisme » gaulliste, autant il est vraisemblable que le général cherche pour la France une sorte de « leadership » en Europe. Evidemment, il ne l'a jamais dit. On sait que la traduction anglaise de ses mémoires a rendu le mot « sécurité » en Europe par « primacy », ce qui est un contresens évident. Il n'en reste pas moins que le but qu'il se propose, sur lequel il insiste, est la « grandeur » de la France ; il a consacré sa vie à rendre à la France vaincue et humiliée son « rang ». Et, tout en admettant évidemment que la France ne peut pas être aussi puissante que les Etats-Unis ou l'URSS, il est clair qu'il aspire pour elle au « premier rang » des puissances moyennes.

¹ 23 avril, Châlons-sur-Marne.

² Conférence de presse, 10 novembre 1959.

Sa thèse est d'ailleurs exposée de façon lumineuse à la page 1 du tome I des *Mémoires de Guerre* : « La France ne peut être la France sans la grandeur. » Pourquoi la grandeur ? Parce que le peuple français ne peut surmonter sa tendance essentielle à la désunion que par de « vastes entreprises ». L'art du gouvernement consiste donc à lui fixer de vastes entreprises dignes de lui et susceptibles de le passionner. Peu importe au fond la nature des « vastes entreprises ». En 1945-46, c'était la transformation des colonies en « Union française ». Depuis 1958, c'est « la décolonisation » et « l'expansion économique », l'une et l'autre expressément qualifiées de « vastes entreprises ».

On saisit alors la méthode profonde du général. Puisque la France, trop petite, ne peut à elle seule accéder à un rang supérieur, il faut s'ingénier à lui trouver des appuis extérieurs. Or, ces appuis, on peut les découvrir d'une part en Europe, d'autre part dans les anciennes colonies.

Une fois la décolonisation achevée, la France se trouve être de tous les pays du Marché commun européen, celui qui a la plus grande flexibilité en politique extérieure. L'Allemagne est bloquée par sa division et par le problème de Berlin. L'Italie est enserrée en Méditerranée et n'a plus de bases extérieures. Elle n'a même pas pu s'implanter en Afrique sur le plan linguistique. Seul le Royaume-Uni dispose d'une flexibilité comparable à celle de la France. D'où la méfiance suscitée par sa candidature au Marché commun. Si, à l'intérieur du Marché commun, on pouvait faire de la France le « porte-parole » — en fait le « leader » — la France, ayant derrière elle toute cette masse, accéderait aux premiers rangs. Bien entendu, une telle politique se heurte à la légitime suspicion des partenaires qui, s'il faut un « leader », préfèrent qu'il soit incontestable du fait d'une formidable puissance. Toutefois, il n'est pas exclu que le chancelier Adenauer — et lui seul en Allemagne — n'ait pas accepté implicitement dès l'été 1958 cette sorte de « leadership » français, en échange d'un appui total dans l'affaire de Berlin. La victoire diplomatique contre la conception britannique de la Zone de libre-échange à la fin de la même année est une victoire de la France appuyée par l'Allemagne. Quant au fameux traité franco-allemand, dont la signature a été opérée à une date qui coïncidait bien fâcheusement avec la Conférence de presse « anti-anglo-saxonne » du 14 janvier, il peut être interprété ou bien comme le sceau d'une belle et méritoire réconciliation — et alors il suscite l'enthousiasme — ou bien comme la consécration du « leadership » français — et alors il soulève l'indignation italienne, belge, néerlandaise, et celle, il faut bien le dire, de l'opinion publique allemande. C'est là une pure affaire psychologique, car l'insignifiance du traité en matière politique saute aux yeux.

D'autre part, une fois la décolonisation achevée, la France peut aussi être « soutenue » dans sa politique extérieure par nombre d'Etats africains qui sont en fait ou même en droit de langue française (au moins sur le plan de la communication internationale). Dans ce domaine, la pensée du général n'a pas varié, et son extraordinaire souplesse s'est manifestée avec éclat. Il a essayé toutes les formules pour aboutir à ce soutien : Communauté « constitutionnelle » de 1958, où la France gardait la responsabilité des Affaires étrangères. Communauté « de fait » de 1960, impliquant l'indépendance des Etats. Faveur accordée à l'« Union africaine et malgache » et, finalement, doctrine de la « coopération », terme qui a prévalu sur celui d'« association ».

On remarquera que sur le plan linguistique ce système a porté des fruits extraordinaires. Aux Nations Unies, à l'UNESCO, c'est désormais 33 à 38 % des interventions qui sont faites en français, lequel talonne l'anglais et a repris le rôle de langue internationale qu'il avait apparemment perdu. Sur le plan politique, le mépris du général pour l'ONU, « le machin » — autre source d'irritation pour les Américains — l'empêche de tirer profit du fait qu'il y existe un bloc pro-français. Mais, dans l'ensemble, la politique de coopération aboutit à deux résultats politiques. Elle permet, pour un temps, à la France de disposer de quelques bases ; elle assure à la France une quasi-certitude d'appuis. En échange, la France paye.

En 1961, la France a fourni au moins 1264 millions de dollars d'aide aux pays sous-développés (presque exclusivement ceux avec lesquels elle est liée par des accords de coopération). Cela représente environ 1,8 % de son produit national brut, taux de loin supérieur à celui d'aucun autre pays dans le monde. De ce point de vue, les Etats-Unis considèrent la France comme un bon allié, d'autant plus que « l'Union africaine et malgache » est nettement pro-occidentale et que d'autres pays bénéficiaires de l'aide française (Maroc, Algérie par exemple), quoique neutralistes et appartenant au « groupe de Casablanca » sont retenus sur la pente de l'anti-occidentalisme par les avantages qu'offre pour eux la coopération.

La politique du général de Gaulle peut donc être qualifiée de « politique du double appui », européen et africain. Pour lui, pour ses desseins grandioses, la « grandeur » de la France doit, « par la force des choses », résulter d'éléments combinés, force de frappe indépendante, appui européen et d'abord allemand, appui africain, et — qui sait ? — peut-être un jour latino-américain.

III. Conclusion : l'opinion française face aux rêves et aux réalités

Si, comme les textes semblent l'indiquer, notre interprétation est à peu près exacte, l'opposition du plan gaulliste au « Grand Dessein » de Kennedy est très vive. Non que de Gaulle cherche le neutralisme, mais parce qu'il vise à abolir le « leadership » américain. Or, l'équipe Kennedy, si brillante soit-elle, n'a pas l'air de se rendre compte que la nouvelle situation économique de l'Europe rend de plus en plus difficile aux Européens l'acceptation du « leadership ». On pourrait dire, à titre d'hypothèse, que l'existence d'un vaste potentiel économique rend impensable la douce illusion sur laquelle vivent trop d'Américains, à savoir que l'Europe les chargera indéfiniment d'assurer leur sécurité, avec le monopole d'autorité que cela implique. Sans doute est-il pénible, même pour des idéalistes, de passer progressivement de la position de « leader » incontesté à celle de « partenaire ». Aucune ruse de vocabulaire — et nous rangerons parmi elles l'expression ambiguë de « Communauté atlantique » — ne peut empêcher ce processus.

Sur ce plan, de Gaulle est confusément soutenu par l'opinion publique française, et cela d'autant plus que la France a, plus que bien d'autres pays, particulièrement souffert de l'« humiliation ». L'Institut français d'opinion publique a montré de façon

décisive que, quelle que soit la relative indifférence de l'opinion française à l'égard de la politique extérieure, elle entend avant tout être « indépendante », ne pas être « humiliée »¹. Avec des nuances, ce phénomène dépasse les frontières de la France. On le découvre en Allemagne lorsque le même de Gaulle suscite un immense enthousiasme en rappelant aux Allemands qu'ils sont « un grand peuple » — ce qu'on avait longtemps omis de leur dire. On le découvre en Angleterre dans l'horreur qu'inspire à une large partie de l'opinion le rôle de « brillant second »². On le découvre ailleurs encore.

Mais si le général de Gaulle a été ainsi le porte-parole explicite d'une aspiration profonde, les irritations souvent passionnées qu'il suscite montrent qu'il a heurté d'autres aspirations également profondes.

Négligeons celles de l'équipe Kennedy et de la presse américaine. Il est toujours déplaisant de voir s'effondrer un « Grand Dessein », conforme au surplus aux intérêts américains les plus classiques.

L'irritation britannique est plus intéressante à analyser. En effet, elle est d'abord le produit de l'humiliation d'un pays qui, ayant glorieusement combattu dans la Seconde Guerre mondiale, a dû faire face à deux « non ! » du général, fin 1958 et janvier 1963. Mais elle est aussi l'expression d'une opinion consciente que le président français a commis un contresens. Le Royaume-Uni a le choix entre la persistance de la politique impopulaire du « brillant second » et l'entrée dans la Communauté économique européenne. Or, le général a refusé l'entrée du « brillant second » sans se rendre compte que c'est précisément pour ne plus l'être que l'Angleterre avait posé sa candidature. D'où la thèse de Macmillan : la France a rejeté la candidature anglaise non parce que le rapprochement des points de vue économiques ne pouvait se faire — thèse de Couve de Murville — mais parce qu'il allait se faire. Donc les motivations françaises n'ont pas été économiques, mais politiques.

L'irritation des cinq s'inspire de raisons comparables — mettant à part les Néerlandais et certains Allemands dont les intérêts économiques dans cette affaire étaient évidents. Pour les Italiens, par exemple, la combinaison entre le refus d'admettre l'Angleterre et la signature du traité franco-allemand a révélé une volonté d'« hégémonie » française dont l'Italie, à bon droit, ne veut pas.

En France, il n'y a pas eu d'irritation à proprement parler. Le déclin, sans doute passager, de la popularité du général (pour 60 à 65 % d'approbation en novembre à l'égard de sa politique, les sondages révèlent 55 % fin janvier et 42 % en mars mais à nouveau 50 % en avril) s'explique sans doute par la tension sociale et non par la politique extérieure. Son récent voyage en Champagne a été un succès et la courbe remontera sans doute. Mais on peut dire que toute l'élite pro-européenne et « néo-réaliste » du pays, largement suivie par les masses, a été choquée. D'une part, on n'a pas admis le ton de la conférence de presse du 14 janvier. Même si, comme le dit Walter Hallstein, l'Europe a dépassé le « point de non-retour », il reste que, psychologiquement, les membres de la Communauté ont besoin d'une courtoisie, d'une confiance mutuelles. Cette confiance a été durablement

¹ Cf. le numéro de *Sondages* d'octobre 1958.

² Cf. MORGENTHAU : *op. cit.*

atteinte. D'autre part, à la différence du général, l'opinion française se soucie fort peu de « grandeur », de « leadership ». Elle n'y est pas hostile en soi, mais elle y est hostile si les velléités de leadership retardent la construction européenne. Or, quels qu'en soient les résultats à longue échéance, la conférence de presse du 14 janvier est apparue comme un facteur de retard important.

Il existe en France, selon les intérêts et les idéologies, plusieurs façons de concevoir l'Europe unie. L'une, celle de Jean Monnet, consiste à envisager la création d'un pouvoir politique d'une Europe unie comprenant l'Angleterre, reliée aux Etats-Unis par un « partnership » (Jean Monnet, comme à peu près tous les Français, rejette la vague « Communauté atlantique » de Kennedy). L'autre, celle des Européens les plus intransigeants, du type André Philip, exclut l'Angleterre du schéma précédent, jusqu'au jour où elle viendra à Canossa. Mais pour tous ces critiques de la politique gaulliste, il faut aller plus vite que de Gaulle ne le conçoit sur la voie de l'unité politique et cela implique une condition impérative : l'abandon de toute idée de « leadership » français.

Finalement, on revient à la force de frappe nationale. Même si l'on élimine les arguments démagogiques éternels qui présentent les dépenses militaires comme l'obstacle au progrès social, il reste que l'on ne croit guère en France à la valeur de deterrent d'une force purement nationale. On n'en abandonne pas pour autant la création mais avec la perspective — évoquée par des opposants comme Maurice Faure, ou des pro-gaullistes comme Pierre Pflimlin — de l'« européeniser ». Une nouvelle fois, on aboutit à la nécessité de la construction européenne, une nouvelle fois au problème de l'Angleterre, car on conçoit mal l'europeanisation du deterrent sans une fusion des forces française et britannique, sans la création, par conséquent, d'un pouvoir politique unique.

Le gaullisme tire sa force de ce qu'il veut émanciper l'Europe, sa faiblesse de ce qu'il répugne, au nom de la France, à l'unir.